



Rapport  
Financier  
Annuel

2022

---

Société Anonyme au capital de 387.499,80 euros  
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY  
820 817 252 RCS EVRY

## Table des matières

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2022 .....	3
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.....	4
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022 .....	27
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>45</b>
COMPTES SOCIAUX EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022 .....	49
Annexe aux comptes sociaux.....	51
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>61</b>

## DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2022

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Igny, le 23 mars 2023

Loic Poirier, Président directeur général

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

## Organigramme juridique et évolutions du périmètre

Medical Devices Venture SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne.

Son activité a évolué en 2021 pour s'orienter vers la prise de participation dans des start-up dans le domaine de la santé. Medical Devices Venture s'associe ainsi avec des chercheurs porteurs de projets technologiques innovants, mettant le patient au cœur du système de santé, maturés au sein de Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie ou « SATT », des structures parapubliques visant à transformer des idées en propriété intellectuelle.

Au travers d'une prise de participation, aux côtés des chercheurs, Medical Devices Venture s'engage directement dans le développement de ces nouvelles technologies et leur passage à un stade industriel. S'appuyant sur l'expertise reconnue en matière de recherche et développement, de support opérationnel et logistique, de marketing et de commercialisation, et plus largement, de gouvernance de projets d'innovation et de savoir-faire industriel du groupe ARCHOS, Medical Devices Venture apporte un ensemble de compétences clés pour le lancement de nouveaux produits et l'arrivée à maturité de ces technologies.

### Variation du pourcentage d'intérêt POLADERME :

Suite à des opérations sur capital de la société POLADERME (dont une augmentation de capital de 130 K€) relative à l'entrée de tiers à son capital, le pourcentage d'intérêt du groupe est passé de 44% à 40,11% sur le premier semestre 2022. L'impact de la dilution du groupe dans le capital de la société POLADERME a été constaté en résultat consolidé groupe pour 53 K€.

### Création de société DOMISANTE :

La société DOMISANTE qui a pour objet le développement d'une solution de maintien à domicile des patients avec une mallette de santé et des services associés, a été créée au mois de juin 2022. Le groupe détient 70% du capital de la société.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant au 31 décembre 2022 :

## Périmètre

SOCIETES	PAYS	31/12/2022			31/12/2021		
		% de	%	Méthode	% de	%	Méthode
		Contrôle	d'intérêts		Contrôle	d'intérêts	
<b>MEDICAL DEVICE VENTURE (Ex PICOWAN)</b>	France	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG
<b>DEXTRAIN</b>	France	20,00%	20,00%	IG	20,00%	20,00%	IG
<b>POLADERME</b>	France	40,11%	40,11%	IG	44,00%	44,00%	IG
<b>MDV IT</b>	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
<b>LIFI MED</b>	France	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
<b>DOMISANTE</b>	France	70,00%	70,00%	IG	-	-	IG

## Activité et faits marquants

### Augmentations de capital

Medical Devices Venture est entrée en bourse sur le marché Euronext Access+ Paris par voie d'admission directe à la suite d'un placement privé d'un montant brut de 2,3 millions d'euros avec une première cotation le 10 février 2022.

Le 8 Février 2022, le Président a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée (placement privé) selon les modalités arrêtées par l'Assemblée générale du 28 janvier 2022. Cette augmentation du capital a porté sur l'émission de 191.665 ABSA et le capital social a été porté à 357.499,80 euros (1.191.666 actions de 0,30 euros de valeur nominale) et une prime d'émission brute de 2.242.480,50 a été constatée.

L'émission d'actions avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA », et avec les actions les « ABSA ») a été réalisée au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaire	Nombre d'ABSA
Neovacs	83.333
YA II PN, Ltd	54.166
Europe Offering	54.166
<b>Total</b>	<b>191.665</b>

Les principaux termes et conditions des BSA sont les suivants :

Période d'exercice : 4 ans à compter de leur émission.

- Prix d'exercice : 12 euros.
- 1 BSA attaché à chaque nouvelle action émise dans le cadre de l'Emission (les BSA seront immédiatement détachés des actions et seront librement cessibles à compter de leur émission).
- Les BSA ne seront pas cotés.
- Parité d'exercice : 1 BSA donnera le droit de souscrire à 1 action nouvelle (sous réserve des ajustements légaux et des clauses de « reset » décrites ci-dessous).
  - « Reset » en l'absence de transfert sur Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2 (« Offre au public »)) : à compter du 1er janvier 2023, en l'absence de transfert de cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2) au plus tard le jour précédant la Date de Reset applicable (voir ci-après), la parité d'exercice des BSA en vigueur sera réinitialisée chaque 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre (les « Dates de Reset »), selon la formule suivante : la parité d'exercice des BSA applicable sera multipliée par le quotient du (a) prix d'exercice des BSA et du (b) plus bas entre (i) le prix d'exercice des BSA et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société des cinq (5) jours de bourse consécutifs précédant la Date de Reset applicable (tel que publié par Bloomberg) multiplié par la parité d'exercice en vigueur (le « Reset »).
  - « Reset » en cas de transfert sur Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2) : si une augmentation de capital est réalisée dans le cadre de la demande de transfert des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2), la parité d'exercice des BSA en vigueur sera réinitialisée à la date effective du transfert, selon la formule suivante : la parité d'exercice des BSA applicable sera multipliée par le quotient du (a) prix d'exercice des BSA et du (b) plus bas entre (i) le prix d'exercice des BSA et (ii) 80% du prix d'émission des actions dans le cadre de l'augmentation de capital multiplié par la parité d'exercice en vigueur (le « Reset au Transfert »).
  - Faculté de rachat des BSA par la Société : en cas de réception par la Société d'une notice d'exercice de BSA adressée par un porteur, la Société aura la faculté de racheter (ou de faire racheter par une société affiliée) lesdits BSA à leur valeur intrinsèque, à savoir la différence entre (i) un montant égal au nombre d'actions dont l'émission est demandée multiplié par le cours de clôture de l'action la veille de l'envoi de la notice d'exercice et (ii) le prix d'exercice des BSA. Sauf en cas d'exercice de la faculté de substitution de la Société par une société affiliée, les BSA rachetés seront immédiatement annulés.

## Plan d'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 septembre 2021 a conféré au Conseil d'administration une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (le « Plan 2021 n°1 »). Ce Plan 2021 n°1 a porté sur l'attribution gratuite de 100.000 actions, représentant 10% des actions existantes au 14 septembre 2021 (1.000.001 actions). Il est également rappelé que, depuis le 14 septembre 2021, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 1.000.001 actions à 1.191.666 actions. Les actions attribuées le 14 septembre 2021 ont été émises et attribuées définitivement le 14 septembre 2022, le capital social a été ainsi porté à 387.499,80 euros pour 1.291.666 actions.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 janvier 2022 a conféré au conseil d'administration, par la 10ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Tenant compte de la dilution subie par les actions attribuées le 14 septembre 2021 (en % du capital social) et rappelant que ces attributions ont également pour objet de renforcer la participation des attributaires au capital de la Société, le Conseil d'administration du 21 avril 2022 a fait usage de cette autorisation et mis en place un second plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (le « Plan 2022 n°1 ») dans la limite de 10% du capital à la date du présent Conseil d'administration, soit 119.165 actions. Compte tenu des 100.000 actions attribuées gratuitement le 14 septembre 2021, ce Plan 2022 n°1 a porté sur l'attribution gratuite de 19.165 actions.

Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées le 21 avril 2022
POIRIER	Loïc	11.499
ERNOULT	Bénédicte	3.833
BURKEL	Guillaume	3.833

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 21 avril 2023. Elles devront être conservées au nominatif, et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 21 avril 2024 inclus. Conformément aux dispositions légales, des exceptions usuelles figurent dans le règlement du Plan. A l'issue de la période de conservation, les actions attribuées gratuitement pourront librement être cédées par les bénéficiaires du Plan à l'exception d'une quote-part représentant 10% du nombre d'actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires du Plan, laquelle ne pourra être librement cédée par les bénéficiaires du Plan qu'après la cessation de leurs fonctions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

## Chiffre d'affaires et activité des filiales

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 493 K€ sur l'exercice 2022.

**Medical Devices Venture SA** a recruté un Directeur de l'Innovation en charge du pilotage des développements techniques des filiales.

L'activité des filiales de Medical Devices Venture sur l'année 2022 se présente comme suit :

### Dextrain SAS

La société a acquis une licence exclusive auprès de l'Université de Toulon et la Clinique de Provence-Bourbonne – Groupe Ramsay Santé pour le développement et la commercialisation de la solution S'TIM, un DTx (une solution de thérapie digitale) de rééducation cognitive. Dextrain a également obtenu le label Deeptech de la BPI ainsi qu'une Bourse French Tech Emergence pour financer les développements permettant d'adapter les produits de Dextrain au traitement de la maladie de Parkinson.

Dextrain a été nommée au concours Ilab (mais n'a pas été lauréate à cette session). En partenariat avec l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences de Paris et l'Institut du Cerveau, Dextrain a été sélectionnée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sur un financement pour l'intégration de stimulateurs haptiques au Dextrain Manipulandum pour améliorer la rééducation sensorimotrice de la dextérité notamment chez les patients cérébrolésés.

Enfin les premiers patients ont été intégrés en début d'année dans le cadre de l'étude clinique multicentrique « PsyCARE1 » qui utilise la solution Dextrain HomeCare afin de mesurer finement la dextérité des patients « ultra haut risques ».

Sur le plan commercial plus de 11 centres ont été équipées du dispositif Dextrain Manipulandum pour le tester auprès de leurs patients. La solution est en phase 3 de référencement auprès de Orpea et Clinea et elle a également été retenue dans le cadre du référencement des solutions IOT de la CAIH avec SCC Santé.

### **Poladerme SAS**

L'activité du premier semestre a été marquée par l'augmentation du capital avec l'entrée d'un investisseur asiatique, le groupe WONGS. La deuxième version des prototypes du dispositif de prise d'image miniaturisée en spectropolarimétrie est en cours de test. Poladerme a été labellisée Deeptech par BPIFrance et a obtenu une Bourse French Tech Emergence.

### **MDV IT**

Le catalogue produit des solutions est constitué et la commercialisation de ces solutions est en cours auprès de prospects dans le domaine de la santé et de l'hospitalité. Une première commande de tablettes a été livrée au second semestre pour un montant de 456 Keuros.

### **Lifi-Med**

Le Groupe analyse les besoins en développement de cette activité.

### **Domisanté**

Cette nouvelle filiale, créée en juin 2022, est en cours de développement d'une solution destinée au suivi de santé des patients à leur domicile.

---

<sup>1</sup> <https://psy-care.fr/>

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

En K - EUR	31/12/22	31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>493</b>	<b>141</b>
Autres produits d'exploitation	331	0
Charges d'exploitation	1 598	408
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition</b>	<b>-774</b>	<b>-266</b>
Produits et charges financières	-6	-0
Produits et charges exceptionnelles	81	-280
Impôts sur les résultats		
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>-699</b>	<b>-546</b>
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
<b>Résultat net d'ensemble consolidé</b>	<b>-699</b>	<b>-546</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-204</b>	<b>-34</b>
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>-496</b>	<b>-512</b>

Le Chiffre d'affaires s'établit à 493 K€ en 2022 contre 141 K€ en 2021. Il résulte essentiellement des ventes réalisées par MDV IT.

Les autres produits s'établissent à + 331 Keuros et résultent de l'activation des frais de développement sur Poladerme et Dextrain.

Les charges d'exploitation s'établissent à 1.598 K€ sur 2022 contre 408 K€ en 2021. Le résultat d'exploitation s'établit à -774 K€ contre -266 K€ pour l'exercice 2021.

Un CIR d'un montant de 60 K€ a été enregistré au titre de 2021 sur Dextrain (postérieurement à la clôture 2021 et donc classé en résultat exceptionnel au 31/12/2022).

Le résultat net consolidé s'établit à - 699 K€ pour l'exercice 2022 contre -546 K€ pour l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES

Les principaux éléments de soldes bilanciels consolidés sont les suivants (en K€):

### Bilan Consolidé synthétique en K€

Actif	31/12/2022	31/12/2021
<b>Actif immobilisé</b>	<b>403</b>	<b>346</b>
Stocks et en-cours	84	
Clients et comptes rattachés		1
Autres créances et comptes de régularisation	225	144
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 833	221
<b>Total Actif</b>	<b>2 545</b>	<b>713</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>1 574</b>	<b>143</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-76</b>	<b>-16</b>
<b>Provisions</b>	<b>1</b>	
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	929	534
Autres dettes et comptes de régularisations	117	52
<b>Total Passif</b>	<b>2 545</b>	<b>713</b>

Les capitaux propres s'établissent à 1 574 K€, en augmentation de 1 431 K€ par rapport à l'année précédente.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ressortent à 929 K€ (principalement envers Archos SA).

#### Trésorerie Nette

La trésorerie nette s'établit à 1 833 K€ en hausse de 1 612 K€ sur l'exercice. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- Augmentation de capital : +1 883 K€
- Subvention d'investissement = +128 K€
- Effet des variations de périmètre (Augmentation de Capital POLADERME) = +130 K€
- Effet des variations de périmètre (Augmentation de Capital DOMISANTE) = +15 K€
- Acquisition d'immobilisation = -334 K€
- Variation des BFR = +535 K€
- Marge brute d'autofinancement = -744 K€

#### Perspectives

Les projets poursuivent leurs développements techniques et les démarches commerciales ont débuté avec un certain nombre de prospects et clients. Le secteur de la santé est en tension en France et les prises de décision d'investissement dans les solutions innovantes sont assez longues, cependant les solutions

innovantes développées et proposées par le Groupe constituent des facteurs de progrès importants dans les pratiques et les usages et sont à même d'apporter aux professionnels de santé et aux patients des améliorations dans le suivi des soins. Medical Devices Venture poursuit son développement avec des effectifs en progression et de nouveaux projets autour notamment du maintien à domicile des patients avec Domisanté.

## Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

Néant

## Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société MDV SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 501 milliers d'euros 1 milliard d'euros pour la même période en 2021. Les charges d'exploitation se sont élevées à 960 milliers d'euros contre 165 milliers d'euros en 2021. Le résultat d'exploitation ressort à – 459 milliers d'euros contre -165 milliers d'euros en 2021.

Le résultat exceptionnel à fin 2022 s'établit à 0 milliers d'euros contre -312 milliers d'euros en 2021.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -459 milliers d'euros contre -476 milliers d'euros en 2021.

## Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

## Activité de R&D

Au 31/12/2022 le groupe a enregistré un montant de 331 K€ en immobilisations incorporelles en cours. Il correspond aux dépenses de développement sur les projets Dextrain (128 Keuros) et Poladerme (202 Keuros). Ces frais de développement seront amortis sur deux années à compter de la commercialisation des produits développés.

## Filiales et participations

### Liste des filiales et participations

En milliers d'euros

Description	Capital Social	Autres capitaux propres	Pourcentage de Participation	Résultat Social	Dividendes	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Social
<b>Filiales (plus de 50%)</b>								
Domisanté	50 000	0	100%	-55 423	0	40 000	40 000	0
MDV IT	100 000	0	100%	-29 614	0	100 000	100 000	443 265
Lifi Med	10 000	0	200%	-16 506	0	5 100	5 100	0
<b>Participations (10 à 50%)</b>								
Dextrain	10 000	53 717	24,23%	-231 496	0	2 000	2 000	48 305
Poladerme	11 300	128 700	24,23%	-120 841	0	4 532	4 532	0
<b>Autres titres</b>								
Néant								
<b>Total</b>	<b>181 300</b>	<b>182 417</b>		<b>-453 880</b>		<b>151 632</b>	<b>151 632</b>	<b>491 570</b>

Medical Devices Venture détient des participations dans 5 start-up dont l'activité est la suivante:

### Dextrain SAS

Dextrain est spécialisée dans le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux innovants et de solutions numériques pour l'évaluation et la rééducation de la dextérité manuelle.

Dextrain a été sélectionnée par l'Agence Nationale de la Recherche sur un financement pour l'intégration de stimulateurs haptique au Dextrain Manipulandum pour améliorer la rééducation sensorimotrice de la dextérité.

La société a acquis une licence exclusive auprès du Groupe Ramsay Santé et SATT Sud Est pour le développement et la commercialisation de la solution S'TIM, de rééducation cognitive. Dextrain a également obtenu le label Deeptech BPI ainsi qu'une Bourse French Tech Emergence pour financer les développements concernant les traitements de la maladie de Parkinson.

Sur le plan commercial, le Dextrain Manipulandum a été retenu dans le cadre du référencement des solutions IOT de la CAIH avec SCC Santé.

#### **Poladerme SAS**

Poladerme a été labellisée Deeptech par BPI France et a obtenu une Bourse French Tech Emergence. Les premiers produits pilotes seront distribués au cours du deuxième trimestre 2023.

L'activité du premier semestre a été marquée par l'augmentation du capital avec l'entrée d'un investisseur basé à Hong-Kong, le groupe WONGS.

La deuxième version des prototypes du dispositif de prise d'image miniaturisée en spectropolarimétrie est en cours de test.

#### **DOMISANTE SAS**

Cette nouvelle filiale, créée en juin 2022, développe une solution innovante et unique destinée au suivi de la santé des patients à leur domicile. La plateforme inclut la téléconsultation et la prise de constantes, la téléassistance, l'agenda médical et les notifications. Elle a été conçue pour les patients atteints de maladies chroniques, pour le maintien à domicile des personnes fragiles et seniors. Les premières cohortes de patients sont attendues au cours du deuxième trimestre 2023.

#### **MDV IT SAS**

Le catalogue produit des solutions est constitué et la commercialisation de ces solutions est en cours auprès de prospects dans le domaine de la santé et de l'hospitalité. Une première commande a été livrée au second semestre pour un montant de 456 Keuros. Le besoin en matériel personnalisé, telles les solutions mobiles des établissements de santé est important et MDV IT propose une gamme sur mesure allant du smartphone, aux tablettes, PC et écrans interactifs

#### **Lifimed SAS**

Proposition unique de connectivité Lifi pour les établissements de santé, le Groupe analyse les besoins en développement de cette activité

### **Charges non déductibles fiscalement**

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

### **Commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	Montant	
	2022	2021
<b>Audit</b>		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	10	10
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Services autres que la certification des comptes	2	3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>13</b>

## Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2022, le capital social est fixé à la somme de 387.499,80 euros divisée en 1.291.666 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées. A la date du présent rapport, le Groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues au à fin février 2022 pour les actionnaires autre que ARCHOS SA et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote de la Société			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
ARCHOS SA(1)	1 000 000	1 000 000	77,42%	77,42%
Loic Poirier	60 001	60 001	4,65%	4,65%
Benédicte Ernoult	20 000	20 000	1,55%	1,55%
Guillaume Burkel	20 000	20 000	1,55%	1,55%
Neovacs	83 333,00	83 333	6,45%	6,45%
Europeoffering	54 166,00	54 166	4,19%	4,19%
YA II PLC	54 166,00	54 166	4,19%	4,19%
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 666</b>	<b>1 291 666</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2022 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

## Evolution du cours de bourse sur l'année 2022

Depuis l'introduction en bourse le 14 mars 2022 le cours de l'action a baissé de 0,59%. Le cours moyen sur l'année a été de 12,92 euros, le volume des échanges a été de 792 titres.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce, issu de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de l'article D 441-4 issu du décret du 27 novembre 2015, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent publier dans le rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients à la date de clôture de leur exercice social.

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, les informations requises pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir :

	Article D. 441 - II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 - II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	12	X				38	5	X				17
Montant cumulé des factures concernées TTC	476	14	18	-174	184	518	-297	-222	-48	0	-36	-603
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- délais contractuels - délais légaux						- délais contractuels - délais légaux					

Fait à Igny, le 23 mars 2023,

Le Conseil d'administration.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-32-7 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que la rémunération totale et les avantages de toute natures versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

### 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2021 a décidé de la transformation de la Société en Société Anonyme à Conseil d'administration.

A cette occasion le mandat de Président de Monsieur Loic Poirier a pris fin et l'Assemblée générale a décidé :

- de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Loic Poirier, né le 26 juin 1969 à Nantes, pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'exercice 2027,
- de nommer en qualité de nouvel administrateur ARCHOS SA pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'exercice 2027,
- de nommer en qualité de nouvel administrateur Madame Bénédicte Ernoult, née le 13 juillet 1974 à Sainte Adresse (76), pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et tenue au cours de l'exercice 2025,
- de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Cyril Chabert, né le 29 décembre 1970 à Aix-en-Provence, pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et tenue au cours de l'exercice 2025,

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a désigné Monsieur Loic Poirier en qualité de Président du Conseil d'administration et de directeur général et désigné Madame Bénédicte Ernoult et Monsieur Guillaume Burkel en qualité de directeurs généraux délégués.

Monsieur Cyril Chabert n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, ce qui lui permet de jouer pleinement son rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT recommandation N°3 mis à jour en septembre 2021).

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

### Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'administration du 14 septembre 2021, la société a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires (recommandation n°9 du code MIDDLENEXT mis à jour en septembre 2021).

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social. La périodicité et la durée des séances doivent permettre un examen et une discussion approfondie des sujets soumis aux membres du Conseil d'Administration.

## **2. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Monsieur Loïc POIRIER (Président puis Président Directeur Général depuis le 14 septembre 2021)

- Président Directeur Général de la société anonyme ARCHOS S.A.,
- Président Directeur Général de la société anonyme LOGIC INSTRUMENT SA,
- Administrateur de Delta Drone SA,
- Administrateur de Metavisio SA
- Président de Poladerme SAS,
- Président de MDV IT SAS,
- Président de Lifi Med SAS
- Président de LP Parisians SAS,
- Chief Executive Officer de Archos Technology Shenzhen,
- Chief Executive Officer de Arnova Technology Hong Kong,
- Geschäftsführer de Archos GmbH,
- Geschäftsführer de Logic Instrument GmbH
- Chief Executive Officer de Appslib (Hong Kong),
- Chairman de Archos Italia.

Monsieur Cyril CHABERT (Administrateur depuis le 14 septembre 2021)

- Administrateur de la société anonyme LOGIC INSTRUMENT SA.,
- Co-Gérant du Cabinet NMCG

Madame Bénédicte Ernoult (Administratrice depuis le 14 septembre 2021)

- Administratrice de la société anonyme LOGIC INSTRUMENT SA,

Monsieur Guillaume Burkel (en tant que représentant permanent de l'administrateur Archos SA, Administrateur depuis le 14 septembre 2021)

- Administrateur d'ARCHOS SA
- Représentant permanent d'ARCHOS SA au Conseil d'administration de Logic Instrument SA

## **3. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

L'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a fixé à 16.000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration. Ce montant a été versé à hauteur de 4.000 euros à chacun des membres du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ont pas reçu d'autre rémunération au titre de leur activité.

Nous vous informons par ailleurs que le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a décidé que Monsieur Loïc POIRIER, sera rémunéré pour ses fonctions de Président Directeur Général à hauteur de 36.000 euros bruts annuel, à compter du 14 septembre 2021.

## **4. DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les tableaux ci-après reprennent les différentes délégations consenties par L'Assemblée Générale extraordinaire au titre des opérations sur le capital :

Nature de la délégation		Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix d'émission des actions nouvelles
AGE 28 janvier 2022 réso n° 4	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sous condition suspensive de l'Admission	300.000 euros	26 mois	Non	-
AGE 28 janvier 2022 réso n° 5	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public, sous condition suspensive de l'Admission	300.000 euros	26 mois	Non	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Access + Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 35%
AGE 2 juin 2022 réso n° 6	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, sous condition suspensive de l'Admission	500.000 euros	18 mois	Non	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Access + Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 35%
AGE 28 janvier 2022 réso n° 7	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, sous condition suspensive de l'Admission	15% de l'émission initiale	26 mois	Non	-
AGE 2 Juin 2022 réso n° 9	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, sous condition suspensive de l'Admission	1% du capital social	26 mois	Non	-
AGE 28 janvier 2022 réso n° 10	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la	10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par	38 mois	Oui (CA du 19 avril 2022)	-

	Société et des sociétés liées, sous condition suspensive de l'Admission	le Conseil d'administration			
AGE 28 janvier 2022 réso n° 11	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées, sous condition suspensive de l'Admission	10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	Non	-
AGE 28 janvier 2022 réso n° 12	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce, sous condition suspensive de l'Admission	-	26 mois	Non	-

## 5. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Conseil d'administration a autorisé la mise en place des conventions suivantes :

Une convention prestation de service avec ARCHOS SA qui concerne la refacturation des prestations de services réalisées par Archos pour Medical Devices Venture (incluant notamment des prestations de suivi administratif, de gestion de communication) selon les modalités suivantes :

Suivi temps et Cout complet et marge de 5 % = salaire brut x 1,25 + 5 % de marge.

Des conventions de prestation de service avec les filiales de Medical devices Venture concernant la refacturation des prestations de services réalisées par Medical Devices Venture pour les filiales (incluant notamment des prestations de suivi administratif, de gestion de communication) selon les modalités suivantes :

Suivi temps et Cout complet et marge de 5 % = salaire brut x 1,25 + 5 % de marge.

Des conventions de compte courant d'actionnaire : ARCHOS SA pourra être amenée à faire des avances en compte courant à Medical Devices Venture SA et dans ce cadre, ces avances seront rémunérées sur base du plafond du taux fiscalement déductible (environ 1%).

Medical Devices Venture pourra faire des avances en compte courant aux filiales Dextrain, Poladerme, MDV It, Lifi Med et DOMISANTE dans les mêmes conditions.

Une convention d'achat avec Poladerme et Dextrain. Medical Devices Venture pourra dans ce cadre vendre des produits à ses filiales avec des conditions de vente correspondant au cout complet des produits vendus majorés d'une marge de 10%.

Le tableau ci-dessous présente les montant des refacturations de l'exercice 2022.

Nature	Montant en 2022	Co-Contractant
Convention ressources opérationnelles et administratives	-386 102 €	ARCHOS SA
Convention vente produits	-75 981 €	ARCHOS SA
Convention ressources opérationnelles et administratives	149 280 €	Dextrain
Convention vente produits	104 700 €	Dextrain
Convention vente produits	34 127 €	Poladerme
Convention ressources opérationnelles et administratives	184 901 €	Poladerme
Convention ressources opérationnelles et administratives	28 330 €	DOMISANTE
Convention vente produits	-14 456 €	MDV IT

Sur l'exercice 2022, les flux d'avances en compte courant au sein du groupe sont les suivants :

Chez MDV	31/12/2021	Augm°	Dim°	Solde 31/12/2022
Avec POLADERME	40 000		40 000	0
avec ARCHOS	-20 000	-70 000	-90 000	0
Avec Dextrain		30 000		30 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>-40 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>30 000</b>

## 6. FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques propres à la Société et à son secteur d'activité sont exposés ci-dessous, étant précisé qu'ils ne sont pas classés par degré d'importance.

### Risques liés à l'absence de succès de la commercialisation d'un ou plusieurs produits

Le rythme de développement du Groupe et sa capacité à générer des revenus dépendront du degré d'acceptation des produits portés par chacune de ses filiales et de ses participations par leurs marchés cibles respectifs ainsi que le rythme de leur adoption qui pourrait s'avérer plus long que prévu, lesquels seront liés à de nombreux facteurs endogènes et exogènes dont :

- l'obtention du marquage CE pour les produits considérés comme des dispositifs médicaux de classe I ;
- l'efficacité et la perception du bénéfice thérapeutique pour les produits considérés comme des dispositifs médicaux de classe I ;
- la facilité d'utilisation et de préparation des produits ;
- le coût et le remboursement éventuels des traitements ;
- la capacité des produits du Groupe, considérés comme des dispositifs médicaux, à être pris en tout ou partie en charge par des assurances de santé (sécurité sociale, mutuelles) ;
- le soutien de leaders d'opinion dans les différentes indications thérapeutiques ou d'usage visées ;
- la mise en œuvre efficace d'une stratégie de publication scientifique ;
- l'efficacité du programme de formation à leur utilisation ;
- la capacité du Groupe à répondre aux commandes d'un point de vue industriel ;
- la capacité du Groupe à mettre en œuvre une stratégie marketing et commerciale en adéquation avec la taille et la segmentation des différents marchés visés. Ainsi, le Groupe devra constituer une force de vente directe et indirecte, en recrutant notamment des ambassadeurs en appui des commerciaux et en sélectionnant les meilleurs partenaires (agents, distributeurs ou bien encore grossistes répartiteurs) dans les différents pays où elle compte se développer ; et
- le développement de produits concurrents.

L'incapacité du Groupe à appréhender et à trouver une réponse appropriée en lien avec chacun de ces facteurs est susceptible d'impacter défavorablement l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe estime que les moyens mis en œuvre au sein de chacune des filiales et des participations réduisent les probabilités de survenance (risque moyen) du risque sur les paramètres qui sont de leur ressort, mais que compte tenu de l'existence de facteurs exogènes et de l'ampleur forte de l'impact de ce risque sur l'activité, le degré net de criticité est qualifié d'élevé.

#### **Risques liés à la concurrence**

Chaque filiale et chaque participation visent un déploiement commercial sur des marchés où interviennent des concurrents dont des acteurs de taille très significative et aux ressources financières importantes. Même si le Groupe considère que chacun de ses produits à commercialiser présente un caractère novateur et des performances supérieures à l'offre actuelle, ils entreront néanmoins en concurrence avec les produits et solutions déjà commercialisés, certains depuis longtemps, et qui peuvent être perçus comme comparables par les utilisateurs. Par ailleurs, un acteur de la santé humaine pourrait développer une gamme de produits proches. Même si une analyse de la concurrence ne met pas en évidence de menace immédiate, cette éventualité est à considérer et serait susceptible de réduire le développement commercial de la Société à moyen et long terme.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés à la réalisation d'études cliniques**

Le Groupe développe des gammes de produits composées de dispositifs médicaux qui ne nécessitent pas sur le plan réglementaire la réalisation d'études cliniques pour obtenir une autorisation de mise sur le marché mais pour lesquels le Groupe a conduit ou va conduire des études cliniques pour démontrer tout l'intérêt de ces produits pour ses clients potentiels et ainsi faciliter leur commercialisation, voire leur prise en charge totale ou partielle par des systèmes de couverture sociale (sécurité sociale et mutuelles).

Des résultats défavorables ou moins favorables que prévus de ces études cliniques sont susceptibles de remettre en cause l'adoption des produits concernés par leurs marchés cibles ou tout du moins de ralentir le rythme de leur adoption ce qui impacterait défavorablement l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Compte tenu du niveau de validation scientifique déjà obtenu, des premiers retours d'études en cours et de la diversité du portefeuille de produits, le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés aux applications logicielles et hébergement de données**

La plupart des filiales et des participations de MEDICAL DEVICES VENTURE vont développer des applications logicielles pour pouvoir récolter et stocker des données et éventuellement les analyser grâce des algorithmes d'intelligence artificielle.

A la date du Rapport, le Groupe négocie les termes d'un contrat avec Amazon Web Service (AWS) pour l'hébergement des données de santé.

AWS a obtenu la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS) présentée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) qui a pour objectif de renforcer la sécurité et la protection des données personnelles de santé. MEDICAL DEVICES VENTURE a également sélectionné COREYE pour développer l'application qui va permettre de transmettre les données des patients vers le cloud AWS. COREYE est certifié HDS par l'ANS sur les 6 niveaux.

Des failles dans la sécurisation des données de santé seraient susceptibles d'entraîner des conséquences financières et d'impacter la réputation de la société et du groupe. Le recours à un prestataire reconnu et certifié permet de mitiger le risque.

Le Groupe estime que le risque de survenance est faible et son ampleur est qualifiée de forte. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

### **Risques liés au marquage CE**

Certains produits qui seront mis sur le marché par les filiales et participations de MEDICAL DEVICES VENTURE sont des dispositifs médicaux de classe I. Les dispositifs médicaux sont classés en quatre catégories, en fonction de leur risque potentiel pour la santé, étant précisé que la classe I est la classe de risque la plus faible. La classification d'un dispositif médical est de la responsabilité du fabricant. Pour ce faire, le fabricant s'appuie sur des règles de classification établies par la directive DM, en fonction de la finalité médicale que ce dernier revendique pour son produit. Pour les DM de classe I, il s'agit d'une auto-certification par le fabricant qui lui permet d'apposer le marquage CE sur son dispositif. Chaque filiale de MEDICAL DEVICES VENTURE concernée par le marquage CE aura recours à un tiers spécialisé (EMITECH) pour l'accompagner en matière de création et de vérification des éléments nécessaires à l'auto-certification CE du dispositif médical. Des commandes de prestations ont été conclues avec la société DEXTRAIN et d'autres prestations sont en cours de négociation avec la société POLADERME. EMITECH permet d'avoir une vue d'ensemble sur la classification du dispositif médical et de mettre en place les essais, procédures et dossiers nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur. Le marquage CE doit être apposé sur les produits avant que ceux-ci puissent être vendus dans l'UE. Il indique que le produit a été évalué par le fabricant et qu'il a été jugé conforme aux exigences de l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Le marquage CE est obligatoire pour les produits fabriqués partout dans le monde et qui vont être commercialisés dans l'UE. L'obtention du marquage CE incombe au fabricant qui doit déclarer que le produit est conforme à l'ensemble des exigences. Les conditions de son obtention sont les suivantes :

- garantir la conformité du produit avec toutes les exigences applicables à l'échelle de l'UE;
- déterminer s'il s'agira d'une auto évaluation ou s'il y a nécessité de contracter un organisme notifié;
- constituer un dossier technique prouvant la conformité du produit ;
- rédiger et signer une déclaration de conformité UE.

Les tests et essais de certifications CE (CEM et Sécurité Electrique pour DEXTRAIN par exemple) seront réalisés dans les laboratoires d'Emitech. Pour rappel, la certification CE faite en France d'un dispositif médical est valable dans les 27 pays de l'Union Européenne.

Un décalage dans l'obtention du marquage CE entrainerait un décalage sur le développement commercial des filiales concernées et serait susceptible d'entraîner des conséquences financières et d'impacter la réputation du Groupe.

Le Groupe estime que le risque de non-marquage CE de certains de ses produits est faible dans la mesure où les procédés et les contraintes techniques sont maîtrisables. Son ampleur est qualifiée de forte. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

### **Risques liés à la pénurie de composants électroniques**

Chaque dispositif médical est constitué d'une carte mère. Depuis octobre 2020, l'économie mondiale fait face à une pénurie de composants, tant électroniques que passifs, d'une ampleur et d'une durée inédite. Cette crise a été causée par un arrêt brutal de la production en Asie au premier semestre 2020 à cause de l'épidémie du COVID 19 qui a été suivie par une forte reprise économique mondiale de nombreux secteurs d'activité depuis fin 2020. Depuis, la demande est toujours supérieure à l'offre et le marché est donc tendu avec des délais d'approvisionnements qui se sont allongés. Les analystes prévoient un retour à la normale courant 2022. L'impact sur les activités du Groupe est donc essentiellement lié à un possible retard évalué entre 2 à 4 semaines dans la livraison des cartes mères si la pandémie de COVID 19 venait à perdurer en 2022 et 2023. Par conséquent, le Groupe pourrait ne pas produire et ainsi ne pas pouvoir livrer les produits ce qui aurait un impact sur sa situation financière et sa réputation.

Grâce à une bonne implantation des équipes du groupe ARCHOS en Asie, et avec des plannings de productions anticipés, l'impact de cette crise devrait être assez limité pour le Groupe.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère ce risque comme modéré.

### **Risques liés à la capacité des chercheurs à développer des nouveaux produits**

Les dispositifs médicaux sont des solutions au cycle lent et sont lancés pour plusieurs années. Les solutions sont utilisées par des praticiens qui eux-mêmes au fil du temps vont nourrir les chercheurs avec les innovations et les améliorations nécessaires pour les prochaines versions. Cet écosystème nourrit ainsi le développement des innovations futures.

Les filiales et participations de MEDICAL DEVICES VENTURE ont des produits ou des dispositifs médicaux à différentes étapes de développement qui vont être commercialisables à partir du premier trimestre 2022 pour assurer au Groupe un chiffre d'affaires dans les années à venir.

Pour préparer l'avenir, les équipes de MEDICAL DEVICES VENTURE, de ses filiales et de ses participations réfléchissent dès maintenant à :

- comment trouver de nouveaux usages et marchés pour les produits existants : par exemple quelles sont les applications d'un dispositif médical dermatologique dans la cosmétologie ;
- comment étendre l'utilisation d'un dispositif à de nouvelles pathologies : comment prouver qu'un dispositif médical initialement prévu pour la rééducation post AVC peut aider au diagnostic de la maladie d'Alzheimer ; et
- continuer les recherches pour développer de nouveaux dispositifs médicaux.

Dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure de développer de nouveaux produits cela aurait un impact sur son développement commercial, sa situation financière et sa réputation.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

## **Risques liés à la propriété intellectuelle**

### ***Les activités du Groupe dépendent de contrats de licence***

Les activités du Groupe reposent actuellement sur l'exploitation de technologies qui font l'objet de contrats de licence exclusive d'exploitation conclus avec les détenteurs des brevets (d'une durée d'au moins 10 ans pour DEXTRAIN, d'au moins 10 ans pour POLADERME et de 2 ans pour LIFI MED). Ces licences sont assorties de certaines contraintes telles que le paiement de redevances. Il existe un risque de résiliation, de non-renouvellement et/ou de perte du caractère exclusif de la licence en cas de non-respect des stipulations de ces contrats de licence.

L'impact d'un non-renouvellement des contrats de licence serait à mesurer sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe estime que le risque de survenance est faible compte tenu des relations de confiance et le niveau étroit de relation entre les chercheurs (qui sont associés des filiales) et leurs entités de tutelle et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est faible.

### ***La capacité du Groupe à développer des produits et technologies qui ne contrefont pas des brevets ou autres droits de tiers est important pour la réussite de son activité.***

Le Groupe doit être en mesure d'exploiter des technologies sous licence exclusive et des technologies futures sans porter atteinte à des brevets, à d'autres droits de propriété intellectuelle ou encore aux efforts de recherche et de développement de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits notamment de propriété intellectuelle du Groupe.

Il ne peut être garanti de manière certaine qu'il n'existe pas des brevets ou autres droits antérieurs (comme les marques par exemple), notamment de propriété intellectuelle, de tiers susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités du Groupe (exploités, le cas échéant, sous licence exclusive) et qu'en conséquence, des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de commercialisation de produits, procédés et autres ainsi incriminés.

Par ailleurs, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie du Groupe, et donc l'atteinte à ses propres droits notamment de propriété intellectuelle, est délicat. Il ne peut donc pas être garanti de manière certaine que les filiales et les participations de la Société pourront éviter, sanctionner et obtenir réparation d'éventuels détournements ou utilisations non autorisées de leurs produits et de leurs

technologies (propres ou licenciées), notamment dans des pays étrangers où ces droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle.

En cas de survenance de litiges sur la propriété intellectuelle, les filiales et les participations de la Société pourraient être amenées à devoir :

- cesser de développer, vendre ou utiliser le ou les produits qui dépendraient de droits de propriété intellectuelle contestés ;
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou seulement à des conditions économiquement défavorables ;
- revoir la conception de certains des produits/technologies ou, dans le cas de demandes concernant des marques, renommer ses produits, afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible

Tout litige ou contentieux, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels, notamment en matière de brevets, affecter la réputation du Groupe, influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée. Certains des concurrents disposant de ressources plus importantes que celles du Groupe pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure contentieuse.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard du groupe ARCHOS**

Le succès du Groupe repose en partie sur l'implication active du groupe ARCHOS dans le processus d'industrialisation, d'administration et de développement commercial (au travers de la mise à disposition de ressources et de contrats de fournitures de produits).

Des difficultés ou l'arrêt de la collaboration entre MEDICAL DEVICES VENTURE et le groupe ARCHOS entraînerait des conséquences sur le développement technique, opérationnel et commercial. Ce risque est cependant modéré compte tenu du fait qu'ARCHOS SA est et restera l'actionnaire majoritaire de MEDICAL DEVICES VENTURE et que leurs intérêts sont alignés.

Le Groupe estime que le risque de survenance est faible et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés.**

Le succès de MEDICAL DEVICES VENTURE repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses dirigeants.

La présence de Monsieur Loïc Poirier en qualité de Président dans les phases de lancement des startups renforce son positionnement clé au sein de la Société et le rend indispensable au bon fonctionnement de celle-ci. Il est également Président directeur général de ARCHOS SA, partenaire important de MEDICAL DEVICES VENTURE (voir ci avant).

Par ailleurs, au sein de chacune des filiales et des participations, les chercheurs et inventeurs ont un rôle clé dans le développement des nouveaux produits et services. L'effectif actuel propre des filiales et des participations est très limité et de ce fait les collaborateurs clés sont très importants.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait donc avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance et les perspectives de la Société.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de forte. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est élevé.

#### **Risques liés à la stratégie**

Le succès de MEDICAL DEVICES VENTURE repose également sur sa capacité à développer de nouveaux projets afin de faire croître le nombre de ses filiales et de ses participations. Le non-développement de nouveaux projets aurait un impact sur la situation financière et la réputation du Groupe.

Cette capacité repose elle-même sur le fait de pouvoir sélectionner les meilleurs projets en fonction de ses critères de sélection et de mener à bien leur intégration.

Si la qualité des relations nouées avec différents partenaires comme les SATT, l'Inserm ou d'autres organismes spécialisés dans le développement de projets de recherche dans le domaine médical permet de limiter le risque, il ne peut être garanti que MEDICAL DEVICES VENTURE trouvera les projets qui correspondent à sa stratégie, ce qui pourrait obérer la croissance et les perspectives de la Société.

Le Groupe estime que le risque de survenance est faible et son ampleur est qualifiée de forte. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés au développement des activités des sociétés nouvelles**

Les filiales de MEDICAL DEVICES VENTURE sont des sociétés créées tout récemment. Même si produits et solutions qu'elles développent reposent pour la plupart d'entre elles sur de longues années de recherches, leur structuration sous forme de société commerciale est récente.

Comme toute « start-up » ces structures vont devoir s'organiser pour assurer leur développement dans les meilleures conditions et sont confrontées à un risque de devoir affronter des situations nouvelles et de gérer une période de croissance au cours de leur développement (ce qui entraîne notamment le recrutement de collaborateurs et la mise en place d'une organisation adaptée et évolutive). Les difficultés de gestion de la croissance des sociétés filiales aurait un impact sur la situation financière et la capacité à développer de nouveaux produits du Groupe. Le Groupe estime que ce risque est mitigé dans une certaine mesure par l'expérience apportée par MEDICAL DEVICES VENTURE.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés à l'environnement réglementaire**

Le marché des dispositifs médicaux dans lequel les participations de la Société opèrent demeure fortement influencé par un cadre réglementaire contraignant.

Un changement défavorable du cadre réglementaire et de l'orientation des politiques publiques en termes de santé publique pourrait avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur le niveau d'activité des sociétés dans lesquelles MEDICAL DEVICES VENTURE investit, leurs résultats financiers ainsi que sur leurs perspectives de développement. En effet, si, dans les années à venir, la réglementation afférente aux dispositifs médicaux venait à évoluer, la Société devrait s'y conformer et cela pourrait entraîner des coûts et des délais supplémentaires qui viendraient impacter le coût de développement des nouveaux produits et leurs perspectives de développement commercial (si le coût de développement devenait trop important par rapport à l'utilité perçue par les clients).

De plus les activités des filiales du Groupe sont potentiellement impactées par les politiques de remboursement des actes médicaux. A ce stade les sociétés du Groupe n'ont pas encore déposé de demandes spécifiques en ce sens mais elles prévoient de le faire lorsque cela s'avèrera possible en fonction des cas. Dans l'hypothèse où les politiques de remboursement venaient à évoluer dans l'avenir, il est alors possible que ces évolutions viennent impacter le développement commercial de ces filiales.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

#### **Risques liés à la pandémie de Coronavirus (COVID-19)**

Chaque dispositif médical est constitué d'une carte mère et la pandémie Covid a altéré la chaîne de valeur des composants allongeant parfois la durée de fabrication de plusieurs semaines. Le risque est de voir un allongement dans le cycle de production des produits intégrant des composants. L'impact est donc essentiellement lié à un possible retard évalué entre 2 à 4 semaines dans la livraison des cartes mères si la pandémie de COVID 19 venait à perdurer en 2022 et 2023.

La pandémie de COVID-19 n'a pas engendré de perturbations sur le développement récent de MEDICAL DEVICES VENTURE. A la date du Rapport, la Société considère que la pandémie ne présente pas de risque substantiel pour le développement de MEDICAL DEVICES VENTURE ou des sociétés dans lesquelles elle investit. Cependant, une reprise des contaminations serait susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de MEDICAL DEVICES VENTURE, son environnement financier, le résultat de ses opérations, ses perspectives et son capital.

L'alourdissement des dépenses de santé en raison de la crise COVID-19 a provoqué une forte dégradation du déficit de la sécurité sociale en France en 2020. Le déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse a en effet atteint 38,6 Md€ en 2020 contre -1,9 Md€ en 2019<sup>2</sup>. Dans ce contexte, de nouvelles mesures d'économies ont été actées par l'Assurance Maladie pour assainir son budget. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PFLSS) prévoit notamment 150 M€ d'économies appliquées aux dispositifs médicaux (DM) sous la forme de révisions tarifaires en 2021.

Le risque est donc sur ce point que les budgets d'équipement en dispositifs médicaux des clients et des prospects des filiales du Groupe soient revus à la baisse ce qui entraînerait une réduction des ventes.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

### **Risques géopolitiques**

MEDICAL DEVICES VENTURE a identifié 2 types de risques géopolitiques :

- **Instabilité sécuritaire, sociale ou politique :**

MEDICAL DEVICES VENTURE et ses filiales et ses participations sont actuellement présents essentiellement en France et dans l'Union Européenne. Le risque lié à des pays qui peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique est considéré comme faible.

- **Évolution du contexte économique :**

D'un point de vue financier, le risque géopolitique est pris en compte préalablement à la signature de nouveaux contrats et fait l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours.

Etant donné que la Société commercialise principalement en France et en Union Européenne, le risque principal serait un gel des dépenses de santé de la part des gouvernements européens. La Société considère que ce risque est largement mitigé par le contexte actuel de forte sensibilisation des Etats sur les problématiques de santé. Le risque est donc sur ce point que les budgets d'équipement en dispositifs médicaux des clients et des prospects des filiales du Groupe soient revus à la baisse ce qui entraînerait une réduction des ventes.

Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

### **Risques financiers**

#### **Risque de dilution**

A l'avenir, la Société pourrait être confrontée à des besoins de financements susceptibles de la conduire à augmenter son capital et, à cet effet, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Ce type d'opération pourrait entraîner une dilution des intérêts des actionnaires existants de la Société ne participant pas à l'opération, ce qui pourrait affecter négativement le cours de l'action et le bénéfice par action. Toute émission future d'outils d'intéressement des salariés (notamment dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions) pourrait générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires existants et futurs de la Société. La dilution pourrait entraîner une baisse du cours de l'action de la Société. La Société estime ne pas avoir besoin de mettre en œuvre de financement dilutif. Néanmoins, si elle venait à face à une situation adverse non prévue, provenant d'une concurrence non anticipée, d'une non-adoption du marché, d'un évènement majeur, elle pourrait alors devoir faire appel à des investisseurs extérieurs afin de faire face à un besoin de financement qui ne pourrait être couvert par les actionnaires existants, ce qui pourrait entraîner une dilution des actionnaires existants.

Le Groupe estime que le risque de survenance est fort et son ampleur est forte. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est fort.

#### **Risque de dépendance financière à l'égard de son actionnaire majoritaire**

Le Groupe est accompagné par son actionnaire majoritaire ARCHOS qui détient, à la date du Rapport, la majorité du capital et représente la première source de financement de la Société depuis l'origine. La

---

<sup>2</sup> Xerfi, Juin 2021, Les équipements et appareils médico-chirurgicaux

Société a des liens économiques et opérationnels étroits avec son actionnaire majoritaire et une défaillance de celui-ci pourrait représenter un risque pour la Société. L'impact serait une contrainte sur le développement de nouveaux projets. Eu égard à la position de trésorerie de son actionnaire majoritaire, le Groupe considère que le degré net de criticité est faible. Il est précisé qu'après l'inscription des titres sur le marché Euronext Access + Paris, le Groupe ARCHOS conservera le contrôle majoritaire de la Société sans pour autant qu'aucune mesure n'ait été mise en place en vue de s'assurer qu'il n'exerce ce contrôle de manière abusive. Pour la poursuite de son développement, le Groupe prévoit de diversifier ses sources de financement notamment par une offre au public qui permettra d'élargir son actionnariat. Le Groupe estime que le risque de survenance est moyen et son ampleur est qualifiée de moyenne. Par conséquent, le Groupe considère que le degré net de criticité est modéré.

### **Risque de liquidité**

Au jour du présent Rapport, le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime ne pas être confronté à un tel risque à court terme. Le Groupe dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois et est en mesure de rembourser potentiellement le compte courant de son actionnaire majoritaire. Le financement de la mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe est rendu possible par le placement privé de 2,3M€ réalisé en février 2022.

Le Groupe estime que le risque de survenance est faible et son ampleur est moyenne. Par conséquent le Groupe considère que le degré net de criticité est faible.

## 7. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

### Tableau des cinq derniers exercices

en euros	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1 - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	300 000	387 500
Nombre d'actions ordinaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 291 666
Nombre d'actions de préférence	0	0	0	0	0
<b>2 - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors TVA	0	0	0	0	501 385
Résultat avant IS, particip. et dot.	-13 984	-54 785	-63 804	-476 983	-458 745
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	-45 072	-166 997	-63 804	-476 983	-458 745
<b>3 - Résultat par action</b>					
Résultat avant IS, participation et dotations	-0,01	-0,05	-0,06	-0,48	-0,36
Résultat net comptable	-0,05	-0,17	-0,06	-0,48	-0,36
<b>4 - Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	0	0	0	1	1
Masse salariale de l'exercice	0	0	0	10 672	89 318
Montant des charges sociales	0	0	0	4 021	254 492

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

## Bilan Consolidé

Actif en K - EUR	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	396	343
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	2	2
Immobilisations financières	5	
Titres mis en équivalence		
<b>Actif immobilisé</b>	<b>403</b>	<b>346</b>
Stocks et en-cours	84	
Clients et comptes rattachés		1
Autres créances et comptes de régularisation (4)	225	144
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 833	221
<b>Actif circulant</b>	<b>2 142</b>	<b>367</b>
<b>Total Actif</b>	<b>2 545</b>	<b>713</b>

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Capital (1)	388	300
Primes (1)	1 795	
Réserves et résultat consolidés (2)	-654	-157
Autres (3)	45	
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>1 574</b>	<b>143</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-76</b>	<b>-16</b>
<b>Provisions</b>	<b>1</b>	
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	929	534
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	117	52
<b>Dettes</b>	<b>1 046</b>	<b>586</b>
<b>Total Passif</b>	<b>2 545</b>	<b>713</b>

(1) De l'entité mère consolidante		
(2) Dont résultat net de l'exercice	-496	-512
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)		
(4) Dont impôts différés actifs		
(5) Dont impôts différés passifs		

## Compte de résultat Consolidé

En K - EUR	31/12/22	31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>493</b>	<b>141</b>
Autres produits d'exploitation	331	0
Achats consommés	414	23
Charges de personnel	505	107
Autres charges d'exploitations	668	275
Impôts et taxes	3	1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8	2
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition</b>	<b>-774</b>	<b>-266</b>
Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisitions		
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition</b>	<b>-774</b>	<b>-266</b>
Produits et charges financières	-6	-0
Produits et charges exceptionnelles	81	-280
Impôts sur les résultats		
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>-699</b>	<b>-546</b>
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
<b>Résultat net d'ensemble consolidé</b>	<b>-699</b>	<b>-546</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-204</b>	<b>-34</b>
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>-496</b>	<b>-512</b>

## Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K - EUR	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-700</b>	<b>-546</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	9	2
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-53	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>-744</b>	<b>-545</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	535	433
<i>Dont stocks</i>	-84	
<i>Dont créances d'exploitation</i>	-138	-115
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	758	548
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-209</b>	<b>-112</b>
Acquisition d'immobilisations	-336	-348
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètres	145	9
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-191</b>	<b>-339</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 883	
Emissions d'emprunts	128	
Remboursements d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 011</b>	
Incidence des variations de cours des devises		
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>1 611</b>	<b>-451</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>221</b>	<b>672</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 833</b>	<b>221</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves	Résultats	Subventions	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves						
Distributions de dividendes						
Variation de capital						
Résultat N-1			-546		-512	-34
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre	300	374			655	19
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations						
<b>Capitaux propres 31/12/2021</b>	<b>300</b>	<b>374</b>	<b>-546</b>		<b>143</b>	<b>-16</b>
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		-546	546			
Distributions de dividendes						
Variation de capital (1)	58	1 825			1 883	
Résultat N			-700		-496	-204
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts		77				77
Variation de périmètre		15				15
Autres variations (2)				97	45	52
<b>Capitaux propres 31/12/2022</b>	<b>358</b>	<b>1 744</b>	<b>-700</b>	<b>97</b>	<b>1 574</b>	<b>-76</b>

(1) La société MDV a émis 191 666 ABSA de valeur nominal 0,30 € (soit une augmentation de capital de 57,499 K€) assortis d'une prime d'émission de 11,70 € par action (soit une prime d'émission globale de 2 242 K€). Le frais d'émission des ABSA ont été constaté en diminution de la prime d'émission pour 417 K€.

(2) Le poste autres variation correspond aux subventions d'investissement reçus

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

### 1- PREAMBULE

La société Medical Devices Venture SA est cotée sur Euronext Access + Paris depuis le mois de février 2022. Elle est la société mère du Groupe Medical Devices Venture. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### 2- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### **Augmentation de capital de la société Medical Devices Venture SA :**

La société Medical Devices Venture SA a procédé à une augmentation de capital en date du 8 février 2022. Le capital social a été augmenté de 57 499,50 € par l'émission de 191 665 ABSA assortie d'une prime d'émission de 2 242 K€ (1 825 K€ net des frais de l'opération imputés à la prime d'émission).

Les 100.000 actions attribuées le 14 septembre 2021 ont été émises et attribuées définitivement le 14 septembre 2022, le capital social a été ainsi porté à 387.499,80 euros pour 1.291.666 actions.

#### **Variation du pourcentage d'intérêt dans POLADERME :**

Suite à des opérations sur capital de la société POLADERME (dont augmentation de capital de 130 K€) relative à l'entrée de tiers à son capital, le pourcentage d'intérêt du groupe est passé de 44% à 40,11% sur le premier semestre 2022. L'impact de la dilution du groupe dans le capital de la société POLADERME a été constaté en résultat consolidé groupe pour 56 K€.

#### **Création de la société DOMISANTE :**

La société DOMISANTE qui a pour objet le développement d'une solution de maintien à domicile des patients avec une mallette de santé et des services associés, a été créée au mois de juin 2022. Le groupe détient 70% du capital de la société.

### 3- -METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### 3.1 Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Pour les filiales Poladerme, Lifi Med, MDV IT et Domisanté leur premier exercice s'est clôturé au 31/12/2022.

L'ensemble des notes annexes est présenté en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement ANC 2020-01 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 3.2 Principes généraux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés, ont été établis en conformité avec les règles en vigueur en France actuellement.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables suivants :

- Principe de prudence
- Méthode des coûts historiques
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe d'indépendance des exercices
- Principe de permanence des méthodes

### 3.3 Comparabilité des exercices

Le groupe étant nouvellement créé, les comptes consolidés N-1 sont présentés au 31 décembre 2021.

### 3.4 Méthodes

Les principes de consolidation utilisés par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence des titres de participation.

Divers retraitements des comptes sociaux des sociétés du Groupe sont opérés au cours du processus de consolidation. Les principaux retraitements sont :

- Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes à l'ensemble consolidé, y compris les dividendes,
- Reconnaissance des impôts différés,
- Retraitement des frais d'acquisition des titres,
- Comptabilisation des engagements de retraite,
- Elimination des provisions réglementées.

### 3.5 Écarts d'acquisition

#### **Détermination**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

#### ▪ Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

#### ▪ Écarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Il n'existe aucun écart d'acquisition à ce jour. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation ont été constituées par le groupe.

### 3.6 Frais de recherche et développement (« R&D »)

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres Capitaux propres". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans le Résultat exceptionnel au même rythme que les frais liés aux projets auxquels elles sont liées.

### 3.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois à 5 ans

### 3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation, déterminés selon le mode linéaire, sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

### 3.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan. Elles font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

### 3.10 Contrats de location

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01.

L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif.

### 3.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La Direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

### 3.12 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

### 3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

### 3.14 Capital

Les frais liés à l'introduction en bourse (Euronext Access +) et à l'augmentation de capital de février 2022 ont été comptabilisés en moins de la prime d'émission pour 417 K-euros.

### 3.15 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et sur autres créiteurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

### 3.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations.

Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

### 3.17 Avantages au personnel

La provision pour indemnités de fin de carrière comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière spécifiques au régime français.

La provision est estimée par application d'une méthode actuarielle rétrospective prenant en compte le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation.

La provision pour indemnités de fin de carrière est enregistrée en provision pour risques et charges

### 3.18 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. A ce titre le Groupe reconnaît comme assiette de calcul des actifs d'impôts différés, les profits attendus dans les cinq exercices suivant la date d'arrêt, tels qu'ils ressortent de Business Plans arrêtés par le Président.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une augmentation sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %.

En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat.

## Note 1 : Immobilisations incorporelles

### Immobilisations incorporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	186					186
Immobilisations incorp. en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	270	331			-270	331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>456</b>	<b>331</b>			<b>-270</b>	<b>517</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	113	8				120
Immobilisations incorp. en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>113</b>	<b>8</b>				<b>120</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	73	-8				66
Immobilisations incorp. en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	270	331			-270	331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>343</b>	<b>323</b>			<b>-270</b>	<b>397</b>

## Note 2 : Immobilisations Corporelles

## Immobilisations corporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	61					61
Immobilisations corp. en crédit bail et assimilés						
Autres immobilisations corporelles	2					2
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>64</b>					<b>64</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	61					61
Immobilisations corp. en crédit bail et assimilés						
Autres immobilisations corporelles	0	1				1
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>61</b>	<b>1</b>				<b>62</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Immobilisations corp. en crédit bail et assimilés						
Autres immobilisations corporelles	2	-1				2
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>				<b>2</b>

### Note 3 : Immobilisations Financières

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2022
Titres de participations		5			5
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
<b>Valeurs brutes</b>		<b>5</b>			<b>5</b>

Provisions	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2022
Titres de participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
<b>Provisions</b>					

Valeurs nettes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2022
Titres de participations		5			5
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
<b>Valeurs nettes</b>		<b>5</b>			<b>5</b>

#### Note 4 : Stocks

En milliers d'euros

Description	31-déc.-22	31-déc.-21
Matières premières et composants		
Produits finis & Travaux en cours	84	0
<b>Total Stock brut (1)</b>	<b>84</b>	<b>0</b>
Matières premières et composants		0
Produits finis & Travaux en cours	0	0
<b>Total Provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total - Stocks</b>	<b>84</b>	<b>0</b>

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

#### Note 5 : Clients et Comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	31-déc.-22	31-déc.-21
Montant des clients bruts cédés et non cédés	0	1
Dépréciation	0	0
<b>Montant net</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Note 6 : Autres créances

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Avances et actes. versés sur cdes.						
Créances fiscales	142	127	-76			192
Actifs d'impôts différés						
Créances sociales	0	6	-0			6
Autres créances	-19	40	-15		-1	4
Comptes de régularisation	21	1				22
<b>Valeurs brutes</b>	<b>144</b>	<b>173</b>	<b>-91</b>		<b>-1</b>	<b>225</b>

Provisions	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Avances et actes. versés sur cdes.						
Créances fiscales						
Actifs d'impôts différés						
Créances sociales						
Autres créances						
Capital souscrit, appelé et non versé						
Comptes de régularisation						
<b>Provisions</b>						

Valeurs nettes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Avances et actes. versés sur cdes.						
Créances fiscales	142	127	-76			192
Actifs d'impôts différés						
Créances sociales	0	6	-0			6
Autres créances	-19	40			-1	4
Comptes de régularisation	21	1				22
<b>Valeurs nettes</b>	<b>144</b>	<b>173</b>	<b>-91</b>		<b>-1</b>	<b>225</b>

## Note 7 : Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc.-22	31-déc.-21
<b>Concours bancaires</b>		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants		
<b>Total découverts bancaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 833	221
<b>Total disponibilités</b>	<b>1 833</b>	<b>221</b>
<b>Total situation nette de trésorerie</b>	<b>1 833</b>	<b>221</b>

## Note 8 – Endettement

En milliers d'euros

<b>Endettement financier net</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
<b>Dettes financières "Capitaux propres Autres"</b>		
Subvention d'investissement	45	
Avances conditionnées		
<b>Dettes financières "Capitaux propres Autres"</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts en crédit-bail		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes		
Autres dettes financières (2)		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 833	221
<b>(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant le:</b>	<b>1 877</b>	<b>221</b>

## Note 9 – Information sectorielle

La répartition du chiffre d'affaires consolidé, du résultat d'exploitation et des actifs sectoriels est la suivante :

En milliers d'euros

	<b>DEXTRAIN</b>	<b>MDVIT</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL GROUPE</b>
Chiffre d'affaires	49	444	0	<b>493</b>
Résultat d'exploitation	23	40	-838	<b>-775</b>
Actifs sectoriels	71	484	-838	<b>-282</b>

## Note 10 – Effectifs et avantage au personnel

<b>Entité</b>	<b>Pays</b>	<b>31-déc-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
MEDICAL DEVICES VENTURE	France	2	
DEXTRAIN	France	2	1
POLADERME	France	0	
LIFI MED	France	0	
MDV IT	France	0	1
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>2</b>

### **Attribution gratuite d'actions**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 janvier 2022 a conféré au conseil d'administration, par la 10ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Tenant compte de la dilution subie par les actions attribuées le 14 septembre 2021 (en % du capital social) et rappelant que ces attributions ont également pour objet de renforcer la participation des attributaires au capital de la Société, le Conseil d'administration du 21 avril 2022 a fait usage de cette autorisation et mis en place un second plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (le « Plan 2022 n°1 ») dans la limite de 10% du capital à la date du présent Conseil d'administration, soit 119.165 actions. Compte tenu des 100.000 actions attribuées gratuitement le 14 septembre 2021, ce Plan 2022 n°1 a porté sur l'attribution gratuite de 19.165 actions.

Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées le 21 avril 2022
POIRIER	Loïc	11.499
ERNOULT	Bénédicte	3.833
BURKEL	Guillaume	3.833

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 21 avril 2023. Elles devront être conservées au nominatif, et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 21 avril 2024 inclus. Conformément aux dispositions légales, des exceptions usuelles figurent dans le règlement du Plan.

A l'issue de la période de conservation, les actions attribuées gratuitement pourront librement être cédées par les bénéficiaires du Plan à l'exception d'une quote-part représentant 10% du nombre d'actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires du Plan, laquelle ne pourra être librement cédée par les bénéficiaires du Plan qu'après la cessation de leurs fonctions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

#### Note 11 – Résultat Financier

En milliers d'euros		
Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	Du 1er janvier au 31 décembre 2021
Gains de change		
Différences positives de change		
Autres produits financiers	113	
<b>Produits financiers</b>	<b>113</b>	<b>0</b>
Pertes de change		
Différences négatives de change		
Charges d'intérêts		
Autres charges financières	32	280
<b>Charges financières</b>	<b>32</b>	<b>280</b>
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>-280</b>

#### Note 12 – Résultat par actions

	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	Du 1er janvier au 31 décembre 2021
<b>Résultat Net par action en euros</b>	<b>-0,3843</b>	<b>-0,5465</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>	<b>1 291 666</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Résultat Net dilué par action en euros</b>	<b>-0,3843</b>	<b>-0,5465</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>	<b>1 291 666</b>	<b>1 000 000</b>

## Preuve d'impôt consolidée

En K - EUR

PREUVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat consolidé après impôt	-700
Résultat des sociétés mises en équivalence	
<b>Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées</b>	<b>-700</b>
<b>Impôt réel</b>	
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	
<b>Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>-700</b>
<b>IMPOT THEORIQUE GROUPE</b>	<b>-175</b>
<b>ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL</b>	<b>175</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	
<b>Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt</b>	
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-20
Ecart entre Variation bilancielle et Résultat	
Ecart temporaire	
Déficit exercice non activé	195
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	
Résultat sociétés transparente fiscalement	
Autres bases	
Résultat et corrections intégration fiscale	
<b>Justification de l'écart lié aux bases fiscales</b>	<b>175</b>
<b>JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL</b>	<b>175</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

### **Opinion sur les comptes consolidés**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDICAL DEVICES VENTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 27 Mars 2023

**Extentis Audit**

**Frédéric BITBOL**

Commissaire aux comptes

## COMPTES SOCIAUX

### EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

#### Bilan en euros

ACTIF		Brut	Amortissements, provisions	Net N	Net N-1
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial				
	Autres	111 215	111 215		270 000
Immobilisations corporelles		61 146	61 146		
Immobilisations financières		151 632		151 632	111 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>323 992</b>	<b>172 360</b>	<b>151 632</b>	<b>381 500</b>
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances	Clients et comptes rattachés	603 085		603 085	1 424
	Autres	82 055		82 055	109 785
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		1 439 668		1 439 668	13 401
Charges constatées d'avance					15 296
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 124 807</b>		<b>2 124 807</b>	<b>139 906</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 448 799</b>	<b>172 360</b>	<b>2 276 439</b>	<b>521 406</b>

  

PASSIF	NET N	NET N-1
Capital social ou individuel	387 500	300 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées	30 000	352 109
Primes d'émission	1 795 492	
Report à nouveau	-154 886	
Résultat de l'exercice	-458 745	-476 983
Subventions d'investissement	2 212	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 601 573</b>	<b>175 126</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	611 124	318 255
Dettes fiscales et sociales	62 032	
Ecart de conversion passif	1 711	28 024
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>674 866</b>	<b>346 279</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 276 439</b>	<b>521 406</b>

## Compte de résultat en euros

Rubriques		Exercice N Total	Exercice N-1
Ventes de marchandises		83 580	
Production vendue de biens	Dont export		
Production vendue de services	47	417 805	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits		10	1 225
<b>Total des produits d'exploitation (hors TVA)</b>		<b>501 395</b>	<b>1 225</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		82 721	
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		515 952	102 262
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE		1 530	530
Rémunérations du personnel		89 318	10 672
Charges sociales		254 492	7 153
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont provisions fiscales implantations l'étranger		16 126	45 167
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>960 140</b>	<b>165 784</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-458 745</b>	<b>-164 558</b>
Produits financiers			1
Produits exceptionnels			
Charges financières			26
Charges exceptionnelles			312 400
Impôts sur les bénéfices			
	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-458 745</b>	<b>-476 983</b>

# Annexe aux comptes sociaux

---

La société Medical Devices Venture SA est cotée sur Euronext Access +. Elle est la société mère du Groupe Medical Devices Venture. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

## Note 1 : Règles et méthodes comptables

Code de commerce – articles L.123-12, L123-13, L123-14 et L123-17.

### 1.1 - Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### 1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

#### Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation (notamment le cours de bourse à la date de clôture pour des titres de participation cotés en bourse) et de conjonctures économiques, ou à l'actif net comptable. Une dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité (ou la valeur nette comptable) est inférieure au coût d'acquisition. Une provision pour risques peut également être comptabilisée en cas de situation nette négative d'une filiale en complément de la provision pour dépréciation des titres ; dans ce cas, cette provision est comptabilisée au compte de résultat dans les charges financières.

#### Avantages au personnel

La société se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

<b>Hypothèses retenues</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Taux d'actualisation des engagements	3,51%	0,77%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

### **1.3 - Immobilisations**

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements ANC n° 2014-03.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 24 mois de façon linéaire (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur période de commercialisation).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de Recherche et développement	Linéaire	18 mois à 5 ans
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	1 à 4 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

#### 1.4 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction. La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

#### 1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

#### 1.6 - Créances et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Une provision est constatée en cas de perte de change.

#### 1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

## **1.8 - Provision pour risques et charges**

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations et font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

Du fait de la présence d'opérations dont les termes sont suffisamment voisins, la société détermine une position globale de change conformément à l'article 420-6 du PCG. Ainsi, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, limitant donc le montant de la provision à l'excédent des pertes sur les gains.

## Note 2 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et évènements postérieurs à la clôture

### 2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

#### Activité

Le chiffre d'affaires de la société MDV SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 501 milliers d'euros 1 milliard d'euros pour la même période en 2021. Les charges d'exploitation se sont élevées à 960 milliers d'euros contre 165 milliers d'euros en 2021. Le résultat d'exploitation ressort à – 459 milliers d'euros contre -165 milliers d'euros en 2021.

Le résultat exceptionnel à fin 2022 s'établit à 0 milliers d'euros contre -312 milliers d'euros en 2021.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -459 milliers d'euros contre -476 milliers d'euros en 2021.

#### ACTIVITE DE R&D

Au 31/12/2022 le groupe a enregistré un montant de 331 K€ en immobilisations incorporelles en cours. Il correspond aux dépenses de développement sur les projets Dextrain (128 Keuros) et Poladerme (202 Keuros). Ces frais de développement seront amortis sur deux années à compter de la commercialisation des produits développés.

#### Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

#### Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Montant</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Audit</b>		
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	12	18
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>18</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>		
* services autres que le commissariat aux comptes		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>18</b>

## Activité des filiales

**Medical Devices Venture SA** a recruté un Directeur de l'Innovation en charge du pilotage des développements techniques des filiales.

L'activité des filiales de Medical Devices Venture sur l'année 2022 se présente comme suit :

### Dextrain SAS

La société a acquis une licence exclusive auprès de l'Université de Toulon et la Clinique de Provence-Bourbonne – Groupe Ramsay Santé pour le développement et la commercialisation de la solution S'TIM, un DTx (une solution de thérapie digitale) de rééducation cognitive. Dextrain a également obtenu le label Deeptech de la BPI ainsi qu'une Bourse French Tech Emergence pour financer les développements permettant d'adapter les produits de Dextrain au traitement de la maladie de Parkinson.

En partenariat avec l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences de Paris et l'Institut du Cerveau, Dextrain a été sélectionnée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sur un financement pour l'intégration de stimulateurs haptiques au Dextrain Manipulandum pour améliorer la rééducation sensorimotrice de la dextérité notamment chez les patients cérébrolésés.

Enfin les premiers patients ont été intégrés en début d'année dans le cadre de l'étude clinique multicentrique « PsyCARE3 » qui utilise la solution Dextrain HomeCare afin de mesurer finement la dextérité des patients « ultra haut risques ».

Sur le plan commercial plus de 11 centres ont été équipées du dispositif Dextrain Manipulandum pour le tester auprès de leurs patients. La solution est en phase 3 de référencement auprès de Orpea et Clinea et elle a également été retenue dans le cadre du référencement des solutions IOT de la CAIH avec SCC Santé.

### Poladerme SAS

L'activité du premier semestre a été marqué par l'augmentation du capital avec l'entrée d'un investisseur asiatique, le groupe WONGS. La deuxième version des prototypes du dispositif de prise d'image miniaturisée en spectropolarimétrie est en cours de test. Poladerme a été labellisée Deeptech par BPIFrance et a obtenu une Bourse French Tech Emergence.

### MDV IT

Le catalogue produit des solutions est constitué et la commercialisation de ces solutions est en cours auprès de prospects dans le domaine de la santé et de l'hospitalité. Une première commande de tablettes a été livrée au second semestre pour un montant de 456 Keuros.

### Lifi-Med

Le Groupe analyse les besoins en développement de cette activité.

### DOMISANTE

Cette nouvelle filiale, créée en juin 2022, développe une solution innovante et unique destinée au suivi de la santé des patients à leur domicile. La plateforme inclut la téléconsultation et la prise de constantes, la téléassistance, l'agenda médical et les notifications. Elle a été conçue pour les patients atteints de maladies chroniques, pour le maintien à domicile des personnes fragiles et seniors. Les premières cohortes de patients sont attendues au cours du deuxième trimestre 2023.

## Augmentations de capital

Medical Devices Venture est entrée en bourse sur le marché Euronext Access+ Paris par voie d'admission directe à la suite d'un placement privé d'un montant brut de 2,3 millions d'euros avec une première cotation le 10 février 2022.

Le 8 Février 2022, le Président a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée (placement privé) selon les modalités arrêtées par l'Assemblée générale du 28 janvier 2022. Cette

---

<sup>3</sup> <https://psy-care.fr/>

augmentation du capital a porté sur l'émission de 191.665 ABSA et le capital social a été porté à 357.499,80 euros (1.191.666 actions de 0,30 euros de valeur nominale) et une prime d'émission brute de 2.242.480,50 a été constatée.

L'émission d'actions avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA », et avec les actions les « ABSA ») a été réalisée au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaire	Nombre d'ABSA
Neovacs	83.333
YA II PN, Ltd	54.166
Europe Offering	54.166
<b>Total</b>	<b>191.665</b>

Les principaux termes et conditions des BSA sont les suivants :

Période d'exercice : 4 ans à compter de leur émission.

- Prix d'exercice : 12 euros.
- 1 BSA attaché à chaque nouvelle action émise dans le cadre de l'Emission (les BSA seront immédiatement détachés des actions et seront librement cessibles à compter de leur émission).
- Les BSA ne seront pas cotés.
- Parité d'exercice : 1 BSA donnera le droit de souscrire à 1 action nouvelle (sous réserve des ajustements légaux et des clauses de « reset » décrites ci-dessous).
  - « Reset » en l'absence de transfert sur Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2 (« Offre au public »)) : à compter du 1er janvier 2023, en l'absence de transfert de cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2) au plus tard le jour précédant la Date de Reset applicable (voir ci-après), la parité d'exercice des BSA en vigueur sera réinitialisée chaque 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre (les « Dates de Reset »), selon la formule suivante : la parité d'exercice des BSA applicable sera multipliée par le quotient du (a) prix d'exercice des BSA et du (b) plus bas entre (i) le prix d'exercice des BSA et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société des cinq (5) jours de bourse consécutifs précédant la Date de Reset applicable (tel que publié par Bloomberg) multiplié par la parité d'exercice en vigueur (le « Reset »).
  - « Reset » en cas de transfert sur Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2) : si une augmentation de capital est réalisée dans le cadre de la demande de transfert des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (groupe de cotation E2), la parité d'exercice des BSA en vigueur sera réinitialisée à la date effective du transfert, selon la formule suivante : la parité d'exercice des BSA applicable sera multipliée par le quotient du (a) prix d'exercice des BSA et du (b) plus bas entre (i) le prix d'exercice des BSA et (ii) 80% du prix d'émission des actions dans le cadre de l'augmentation de capital multiplié par la parité d'exercice en vigueur (le « Reset au Transfert »).
  - Faculté de rachat des BSA par la Société : en cas de réception par la Société d'une notice d'exercice de BSA adressée par un porteur, la Société aura la faculté de racheter (ou de faire racheter par une société affiliée) lesdits BSA à leur valeur intrinsèque, à savoir la différence entre (i) un montant égal au nombre d'actions dont l'émission est demandée multiplié par le cours de clôture de l'action la veille de l'envoi de la notice d'exercice et (ii) le prix d'exercice des BSA. Sauf en cas d'exercice de la faculté de substitution de la Société par une société affiliée, les BSA rachetés seront immédiatement annulés.

### Plan d'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 septembre 2021 a conféré au Conseil d'administration une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoult et de Monsieur Guillaume Burkel (le « Plan 2021 n°1 »). Ce Plan 2021 n°1 a porté sur

l'attribution gratuite de 100.000 actions, représentant 10% des actions existantes au 14 septembre 2021 (1.000.001 actions). Il est également rappelé que, depuis le 14 septembre 2021, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 1.000.001 actions à 1.191.666 actions. Les actions attribuées le 14 septembre 2021 ont été émises et attribuées définitivement le 14 septembre 2022, le capital social a été ainsi porté à 387.499,80 euros pour 1.291.666 actions.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 janvier 2022 a conféré au conseil d'administration, par la 10ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Tenant compte de la dilution subie par les actions attribuées le 14 septembre 2021 (en % du capital social) et rappelant que ces attributions ont également pour objet de renforcer la participation des attributaires au capital de la Société, le Conseil d'administration du 21 avril 2022 a fait usage de cette autorisation et mis en place un second plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernout et de Monsieur Guillaume Burkel (le « Plan 2022 n°1 ») dans la limite de 10% du capital à la date du présent Conseil d'administration, soit 119.165 actions. Compte tenu des 100.000 actions attribuées gratuitement le 14 septembre 2021, ce Plan 2022 n°1 a porté sur l'attribution gratuite de 19.165 actions.

Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées le 21 avril 2022
POIRIER	Loïc	11.499
ERNOULT	Bénédicte	3.833
BURKEL	Guillaume	3.833

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 21 avril 2023. Elles devront être conservées au nominatif, et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 21 avril 2024 inclus. Conformément aux dispositions légales, des exceptions usuelles figurent dans le règlement du Plan. A l'issue de la période de conservation, les actions attribuées gratuitement pourront librement être cédées par les bénéficiaires du Plan à l'exception d'une quote-part représentant 10% du nombre d'actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires du Plan, laquelle ne pourra être librement cédée par les bénéficiaires du Plan qu'après la cessation de leurs fonctions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

### Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

### Perspectives

Medical Devices Venture se structure pour accueillir deux nouveaux projets innovants en 2023, centrés autour du domicile du patient. La Société aurait donc 7 participations fin 2023.

Medical Devices Venture compte délivrer plus de 1,5M€ de Chiffre d'affaires en 2023 et vise un transfert sur Euronext Growth en fin d'année 2023.

## Note 3 : Notes sur les éléments financiers

### IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice	Réévaluation légale
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fonds commercial Brevets	381 215		270 000	111 215	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 146			61 146	
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	111 500	40 132		151 632	
<b>TOTAL</b>	<b>553 860</b>	<b>40 132</b>	<b>270 000</b>	<b>323 992</b>	

### AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amort. début exercice	Augmentations	Diminutions	Amort. fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	111 215			111 215
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 146			61 146
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>172 360</b>	<b>172 360</b>	<b>172 360</b>	<b>172 360</b>

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	Capitaux propres début d'exercice	Augmentation de capital	Réduction de capital	Affectation en réserves	Résultat de l'exercice	Autres variations	Capitaux propres fin de période
Capital	300 000	87 500	0	0	0	0	387 500
Primes		2 065 480	0	0	0	(269 988)	1 795 492
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	352 109	0	0	(322 097)	0	(12)	30 000
Auto-contrôle	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	0	0	(32 400)	(122 486)	0	0	(154 886)
Résultat	(444 583)	0		444 583	(458 745)	0	(458 745)
Subventions						2 212	2 212
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>207 526</b>	<b>2 152 980</b>	<b>(32 400)</b>	<b>0</b>	<b>(458 745)</b>	<b>(270 000)</b>	<b>1 601 573</b>

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Description	Capital social	% de particip.	Valeur brute des titres début Ex.	Variation	Valeur brute des titres fin Ex.	Provision Fin 2021	Dotations 2022	Reprises 2022	Provision Fin 2022	Valeur nette
Dextrain SAS	10 000	20%	2 000	0	2 000	0			0	2 000
Poladerme SAS	11 300	40%	4 400	132	4 532	0			0	4 532
MDV IT SAS	100 000	100%	100 000	0	100 000	0			0	100 000
Lifi Med SAS	10 000	51%	5 100	0	5 100	0			0	5 100
Domisanté SAS	50 000	70%	0	40 000	40 000	0			0	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>181 300</b>		<b>111 500</b>	<b>40 132</b>	<b>151 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151 632</b>

## ETAT DES CREANCES

	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	Plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Clients et comptes rattachés	603 085	603 085	
Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie (prov. pr dépréciation antérieure : )			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 732	5 732	
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	45 436	45 436	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés	30 000	30 000	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	886	886	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAUX</b>	<b>685 140</b>	<b>685 140</b>	
Prêts accordés au cours de l'exercice			
Prêts remboursés au cours de l'exercice			

## ETAT DES DETTES

	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts convertibles				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	611 124	611 124		
Personnel et comptes rattachés	2 093	2 093		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 141	27 141		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	31 200	31 200		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 598	1 598		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>673 156</b>	<b>673 156</b>		
Emprunts utilisés au cours de l'ex.				
Emprunts remboursés au cours de l'ex.				

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

## **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de MEDICAL DEVICES VENTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

**EXTENTIS Audit**

**Frédéric BITBOL**

Commissaire aux comptes